

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1898

présenté par
M. Pancher, M. Castellani et M. de Courson

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	20 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation TZCLD a été créée par la loi 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. La participation de l'État pour 2023 prévoyait 44,94 M€ en AE=CP. L'expérimentation "Territoires zéro chômeurs longue durée" voit ses crédits portés à 68,63 millions d'euros en 2024. Néanmoins ces crédits apparaissent manifestement insuffisants au regard de la montée ne puissance de l'expérimentation ainsi que de la hausse coûts induits par l'inflation.

Il est donc proposé d'augmenter les crédits dédiés à cette expérimentation à hauteur de 20 M€. Pour ce faire, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivants:

- réduction de 20 M€ (AE=CP) des crédits de l'action "09 – Systèmes d'information" du programme 155 "Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail" ;
- augmentation de 20 M€ (AE=CP) des crédits de la sous-action 03.05 "Autres structures d'insertion dans l'emploi" du programme 102 "Accès et retour à l'emploi";

Les signataires du présent amendement ne souhaitent pas réduire les crédits affectés au programme « Conception des politiques de l'emploi » mais simplement respecter les règles de la recevabilité financière. Les signataires demandent au Gouvernement de lever le gage.